



Succession et liquidation judiciaire.

Par **daniel**, le **24/10/2012** à **09:38**

Bonjour, en liquidation judiciaire depuis 2004 je suis a ce jour héritier d'un parent décédé.si je renonce ma part ira sur mes deux enfants mineurs,mais le mandataire judiciaire peut-il en etre informé,ou est-il en droit de reccupéré cette part.